

sujets susmentionnés, et les ministres responsables pourront dès le début faire connaître au Sous-comité leur position sur les questions qui relèvent de leur compétence. Nous allons encourager les parties intéressées à présenter un mémoire au Sous-comité, dans lequel elles pourraient soumettre entre autres des propositions quant au processus et au mandat de notre étude. Grâce à ces contributions, nous serons mieux en mesure d'envisager sous un nouvel éclairage les problèmes de droits de la personne que nous tentons tous de comprendre, et de proposer des solutions convenables sur le plan éthique, réalistes et, nous l'espérons, novatrices.

7. CONCLUSION

Nous craignons que, s'il n'y a aucune coordination des efforts, le Canada ne sera peut-être pas en mesure de promouvoir, ... pourrait la cause des droits de la personne. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la lutte menée à l'échelle mondiale pour la dignité et les droits de la personne reçoive toute l'attention qu'elle mérite de la part du Parlement et du gouvernement du Canada et dans l'esprit des Canadiens. Les efforts du Canada *donnent effectivement* des résultats, et nous voulons nous assurer que le Canada met tout en oeuvre à cette fin.